



## Cuisiniste double masque(avant et après signature contrat!)

Par **marineblue**, le **16/12/2009** à **08:26**

Bonjour, j'ai demandé à un cuisiniste de se charger de la réalisation de ma cuisine. J'ai signé le devis, le plan et versé un acompte. 15 jours plus tard j'ai demandé la modification et le remplacement de certains appareils (pour des raisons technique, d'harmonie, d'esthétique) les 4 feux gaz remplacés par une plaque à induction et le réfrigérateur/congélateur intégrés par un combiné placé dans une niche formée par un mur et un bloc/armoire. Le problème est que le vendeur n'a pas modifié le plan initial signé pour le précédent réfrigérateur intégré de 0.54 de largeur placé dans une colonne de 0.60. Ce n'est que lors de l'installation de la cuisine, après son déballage (et signature de la livraison et de la facture) que je me suis aperçue qu'il y avait un vide de 6cms entre le frigo et le mur! Je suis allée voir le vendeur, puis sa direction pour demander de changer mon frigo contre un autre de 0.60 de large (en payant la différence). On m'a répondu (avec agressivité) que c'était signé, j'étais irrémédiablement engagée et que je n'avais droit à aucune réclamation. Merci par avance de me dire si j'ai un recours possible, cdt.

Par **jeetendra**, le **16/12/2009** à **09:55**

[fluo]DGCCRF DU 06/[fluo] ALPES MARITIMES  
BP 1119  
37, Avenue Thiers  
06002  
NICE Cedex 1  
Tél. 04 97 03 33 00  
Bonjour, pour être fixé sur vos droits de consommateurs contactez la Dgccrf à Nice, vous serez fixé, courage à vous, bonne journée.